

A partir du 11 mai, dans le cadre du déconfinement progressif, de nouvelles mesures s'appliquent sur le territoire de l'Agglomération concernant le service des déchets.

DECHETERIES

La Communauté d'Agglomération de Saintes rouvre l'ensemble de ses déchèteries à compter du 11 mai. Une organisation spécifique est mise en place. Elle s'appuie notamment sur des jours et heures d'ouverture plus large et des consignes particulières visant au respect des règles de sécurité sanitaire dans le contexte de crise du Covid-19. L'élargissement des jours et heures d'ouverture pourraient durer jusqu'au 27 juin mais reste soumis à l'évolution de la crise.

DU 11 MAI AU 27 JUIN, LES HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE SONT LES SUIVANTS :

- **Déchèteries de Saintes :**
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption
- **Déchèterie de Chaniers :**
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Déchèterie de Corme-Royal :**
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Déchèterie de Burie :**
Ouverture du lundi au samedi 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Uniquement pour les professionnels - Déchèterie de Brassaud**
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h sans interruption

DANS CHACUNE DES DECHETERIES OUVERTES AU PUBLIC, UNE ORGANISATION SPECIFIQUE EST MISE EN PLACE :

- Les entrées des usagers seront filtrées et espacées, avec un maximum de 3 véhicules en même temps sur site.
- Les usagers devront respecter la règle de distanciation sociale, les gestes barrières ainsi que les consignes des agents sur place
- Pour respecter les consignes de sécurité en temps de crise, les agents de déchèterie ne pourront pas aider au déchargement et aucun matériel ne sera prêté.
- Pour rappel, l'accès n'est autorisé qu'aux personnes ayant collé le macaron de l'Agglomération sur leur pare-brise

Compte-tenu de la mise en place de ces consignes de sécurité sanitaire, l'attente risque d'être importante et il est conseillé aux usagers qui le peuvent de reporter leur venue ou de privilégier les déchèteries rurales plutôt que celles de Saintes.

COLLECTE

- A compter du 11 mai, la collecte des bacs marrons (déchets fermentescibles) reprend et s'effectue aux jours figurant dans le [calendrier de collecte](#) des usagers.
- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages recyclables s'effectue normalement aux jours figurant dans le [calendrier de collecte](#) des usagers. Les bacs/sacs doivent être sortis la veille au soir car les horaires de passage de la collecte peuvent varier.
- Le verre et les papiers-emballages carton sont collectés normalement en [Points d'Apport Volontaire](#) (PAV)
- Les ordures ménagères, emballages, verre et papiers-emballages carton sont collectés normalement en Points d'Apport Enterrés (PAE)

ECOSITE

- L'accueil téléphonique est assuré à partir du 11 mai aux horaires habituels : 05 46 98 07 19.
- L'accueil physique reprend le 12 mai du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

RETRAIT DES SACS JAUNES

Des rouleaux de sacs jaunes sont disponibles :

- en libre-service devant la porte des bureaux de l'Ecosite, ZI des Charriers, impasse des Perches à Saintes,
- en libre-service devant la porte de l'Agglomération de Saintes, 4 avenue de Tombouctou à Saintes,
- lors du passage en déchèterie,
- en mairie.